

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 98

Artikel: IXme assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Genève : (5 juin 1920)

Autor: Porret, Emma

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cations n'ont encore rencontré que fort peu d'adeptes. Et pourtant, quelle place y tient la femme valaisanne! Pas un des amis et des admirateurs de ce canton au charme si spécial, qui n'ait pu constater de ses yeux la somme de travail que fournissent les femmes et les fillettes, courbées sous d'énormes charges de foin ou de bois avec lesquelles elles grimpent les pentes escarpées au gros soleil, arrachant les pommes de terre, guidant les mulets, enfournant le pain, alors que souvent l'homme les suit, les bras ballants et la pipe à la bouche!

Si ainsi que le prônent certains, le droit de vote devait être basé sur la capacité de production économique, en Valais, les femmes deviendraient du coup électeurs, et les hommes cesseraient de l'être!

Mais ce n'est peut-être pas précisément ce qu'escomptent les promoteurs d'un système nouveau de suffrage...

IX^{me} Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin à Genève (5 juin 1920)

La IX^{me} Assemblée annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin a été doublement influencée par la proximité du Congrès international: d'une part, considérant que nombre de personnes tiendraient à assister à ces deux manifestations, le Comité Central a voulu leur éviter un double voyage, et a fixé à Genève le lieu de l'Assemblée de 1920, quoique celle de 1919 se soit déjà tenue en terre romande; d'autre part, prévoyant l'abondance de discours et de discussions que le Congrès allait faire fleurir, il a réduit l'Assemblée suisse à sa plus simple expression: une séance administrative, agrémentée seulement d'une séance publique, où six oratrices ont exposé l'état de la question suffragiste dans leurs cantons respectifs.

C'est dans le local même où siégera le Congrès: le théâtre de la Salle communale de Plainpalais, que la séance s'ouvre à 3 heures, M^{me} Crémieux et la comtesse van Heerd, collaboratrice de notre journal, qui nous honorent de leur présence, nous apportent le salut des suffragistes françaises et hollandaises. Après avoir répondu à leurs aimables paroles, M^{lle} Gourd rend compte de l'activité du Comité Central pendant l'exercice écoulé. Des questions de politique fédérale lui ont donné à plusieurs reprises l'occasion de manifester l'existence de notre Association. Ce furent, d'abord, les motions Greulich et Göttisheim, qui, depuis décembre 1918, attendent la bienveillante attention des Chambres. Le Comité Central a jugé le moment venu de stimuler cette attention, en déposant, le 17 janvier 1920, entre les mains de M. Motta, président de la Confédération, une pétition couverte des signatures de 158 sociétés masculines, féminines et mixtes, réclamant pour la femme suisse les droits du citoyen. M^{lle} Gourd, M^{me} Girardet et M^{lle} Gerhard, chargées de cette mission, trouvèrent auprès du président de la Confédération l'accueil le plus courtois. M. Motta les assura de ses sympathies pour la cause suffragiste, tout en recommandant de travailler en premier lieu dans le domaine cantonal; ce que, d'ailleurs, nous n'avons cessé de faire, ne sortant de cette voie que par la nécessité de soutenir les revendications suffragistes dont les Chambres se trouvaient saisies. Conclusion: les motions Greulich et Göttisheim ont encore des jours tranquilles devant elles, — à moins que le succès du suffrage dans un canton ne vienne leur donner un regain d'activité.

A l'occasion des élections au Conseil National, qui ont eu lieu, en octobre 1919, pour la première fois selon le principe de la représentation proportionnelle, le Comité Central a édité une affiche placardée par les soins des sections, et proclamant qu'en dépit de cette réforme, tout n'est pas

pour le mieux dans la meilleure des démocraties possibles, puisque les femmes continuent d'y être oubliées.

Nouvelle intervention du Comité Central, au sujet de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations; nouvelle affiche, protestant contre le rôle passif imposé aux femmes; nouvelle lettre aux autorités fédérales, pour exprimer le vœu que justice soit faite aux femmes. C'est à ces démarches, toutes platoniques, qu'il fallut se borner; le Comité avait bien songé, un moment, à demander que, dans cette circonstance exceptionnelle, les femmes fussent consultées au même titre que les hommes; mais il se rendit compte, assez tôt, de ce que son premier mouvement avait de téméraire, et il renonça à de si hautes ambitions.

Deux autres questions qui ont été posées cette année aux électeurs suisses, touchaient de près les femmes: celle des jeux de hasard, et celle de la loi sur les conditions du travail. Le Comité Central ne crut pas devoir prendre position sur ces deux sujets, et se contenta d'en recommander l'étude aux diverses sections.

M^{lle} Gourd rappelle que l'Assemblée de 1919, sur la proposition de M. de Maday, avait chargé le Comité Central de réclamer la constitution d'un Comité du travail féminin, qui devrait être consulté sur toutes les mesures législatives concernant les femmes. D'accord avec l'auteur de la proposition, on examina la possibilité d'incorporer ce comité à l'office prévu par le projet de loi fédérale sur les conditions du travail; puis, après bien des vicissitudes, le projet reprit sa forme première, et le Comité cherche encore les moyens de le mener à bien.

M^{lle} Gourd termine son rapport en annonçant l'entrée, dans l'Association suisse, de quatre nouvelles sociétés, celles de Schaffhouse, Saint-Imier, Delémont et Davos. Malheureusement, celle du Locle s'est dissoute, mais, il faut l'espérer, pour renaître bientôt.

Ce discours, qui donne une idée de la vigilance de notre présidente et de son dévouement, vaut à M^{lle} Gourd de vifs remerciements exprimés par M^{me} Vuillomenet, à laquelle toute l'assemblée se joint par ses applaudissements.

Ce n'est jamais par sa situation financière qu'a brillé notre Association. Cette année-ci, la caisse a subi les plus fâcheuses aventures: elle s'est égarée, au cours du démenagement du trésorier, lequel, d'ailleurs, est absent, et s'en excuse par lettre. L'assemblée, qui connaît le dévouement de M. Patru, et qui estime que « plaie d'argent n'est pas mortelle », ne prend pas l'affaire au tragique, et charge le Comité de faire de son mieux pour retrouver le coffre-fort (avis aux chercheurs de trésors!) et pour remettre les comptes sur pied. En renonçant à ses fonctions de trésorier, M. Patru recommande à l'Assemblée de porter à 40 centimes par membre les contributions des sections à la caisse centrale, — ce qui est fait sans opposition.

Puis on passe à la discussion de l'art. 15 des statuts, qui ne donne pas lieu à moins de trois demandes en revision: Winterthour propose de supprimer la clause de la nationalité pour les membres du bureau. M^{me} Leuch, au nom de la section de Berne, quelques membres de la délégation vaudoise, M^{lle} Rigaud au nom de Neuchâtel, demandent simplement que l'on supprime de l'art. 15 actuel, après le mot « Suisses », les mots « de naissance », et « n'ayant pas perdu leur nationalité par le mariage. » C'est cette proposition qui l'emporte, par 32 voix, contre 16 données au *statu quo* et 4 seulement à la proposition de Winterthour. Ce qui prouve que si les esprits se sont laissés aller facilement à abandonner une disposition qui pouvait se légitimer par des considérations psychologiques, mais qui, plus stricte que la loi, donnait prise à bien des critiques, ils sont loin de renoncer à une mesure de prudence élémentaire qu'il importe de maintenir plus que jamais, au moment où nos revendications courent quelque chance d'être prises au sérieux.

Les deux autres propositions de revision de l'art. 15 sont rejetées: Winterthour demandait que les membres du Comité Central puissent se faire remplacer lorsqu'ils sont empêchés d'assister aux séances. Cette proposition ne réunit

que 7 voix contre 29. Celle de Zurich, appuyée par Bâle, est plus chaudement disputée. Il s'agirait de porter de 9 à 11 le nombre des membres du Comité Central, dans l'idée de conserver les 7 membres actuels, qui acceptent une réélection, tout en permettant d'élire trois nouveaux candidats, auxquels Bâle et Zurich tiennent. Les motifs et le principe de cette proposition ont été combattus; on a fait remarquer que l'on ne saurait augmenter le nombre des membres du Comité, chaque fois que l'on découvre un candidat digne d'y entrer; que, dans ce cas, il suffit d'éliminer tel ou tel des anciens, — mesure à laquelle nos assemblées, respectueuses des vieux serviteurs, se résolvent difficilement, mais à laquelle les élus comme les électeurs devraient apprendre à se plier; sur la question de fond, on a estimé que le surcroît de dépenses occasionné par le déplacement de deux personnes de plus ne correspondrait pas peut-être à une augmentation bien sensible du travail du Comité; que celui-ci ne doit pas être considéré comme une représentation des différentes sections, ni ne doit être élargi en proportion de l'augmentation du nombre de ces dernières; mais que, étant uniquement l'organe exécutif de l'Association, les 9 membres prévus par les statuts actuels peuvent suffire à la besogne, et que c'est là le seul point qui importe. Ce sont ces considérations qui ont emporté le vote de l'Assemblée, assez hésitante, puisque les voix se sont partagées par 27 voix contre 25. Personnellement, nous sommes persuadée que le vote de l'Assemblée sur ces deux derniers points a été très sage; que la cohésion et la continuité du travail de Comité, ainsi que le sentiment individuel de la responsabilité de ses membres, auraient pu souffrir des mesures qui ont été proposées, d'ailleurs dans un excellent esprit.

La maturité civique de nos suffragistes s'affirme par le calme avec lequel les minorités acceptent les décisions de la majorité. Les élections au Comité ont eu lieu sans incident, d'après les dispositions, restées intactes, des anciens statuts. Sont élus: M^{lle} Ammann (Winterthour), M. le Dr Briner (Zurich), M^{lle} Bünzli (Saint-Gall), M^{lle} Gerhard (Bâle), M^{me} Girardet (Lausanne), M^{lle} Gourde (Genève), M^{me} Leuch (Berne), M^{me} Perrenoud (Tavannes), M^{lle} Porret (Neuchâtel). L'Assemblée refuse obstinément de procéder au scrutin secret à l'élection de la présidente, et M^{lle} Gourde (une fois n'est pas coutume) est obligée de consentir à une dérogation aux statuts, et d'accepter sa réélection par acclamation.

Il ne reste plus qu'à liquider, sans longs débats, quelques questions: Genève, par l'organe de M. Nogarède, retire sa proposition concernant la constitution d'une Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes, une initiative dans ce sens étant annoncée de la part du Congrès. Les thèses sur la nationalité de la femme mariée, élaborées, suivant la résolution prise, dans une présente assemblée, par une Commission formée de M^{me} Girardet, M^{me} Leuch et M. le Dr Leupold, sont adoptées, telles qu'elles ont été formulées dans le *Mouvement Féministe* du 25 mai, avec une légère modification demandée par M^{lle} Gerhard. Elles seront exposées par M^{mes} Girardet et Leuch dans une séance de section du Congrès, pour être ensuite transmises au Comité international.

Puis vient encore la question des couleurs. Au nom de la Commission nommée en 1919, M^{me} Junod propose d'adopter une affiche uniforme, portant, sur fond blanc, l'insigne de l'Association. Des échantillons, d'un fort joli effet, sont exposés. Ils ne trouvent pas grâce aux yeux de l'Assemblée, qui non seulement rejette le projet, mais renonce à l'idée d'adopter des couleurs comme signe de ralliement.

M^{lle} Dutoit expose le très intéressant programme (s'il est permis à une des collaboratrices de s'exprimer ainsi!) du cours de vacances suffragiste, qui aura lieu à Aeschi (Oberland bernois) du 12 au 17 juillet, et sur lequel le *Mouvement Féministe* d'aujourd'hui donne les précisions désirables.

Quelques propositions de M^{me} von Arx (Winterthour) sont remises au Comité; la plus importante concerne la représentation des femmes dans les rouages qui seront

institués par la loi fédérale qui est à l'étude, et qui remplacera la loi sur les conditions du travail récemment rejetée par les électeurs.

M^{me} Leuch exprime sa reconnaissance pour les dons qui ont afflué dans sa caisse en faveur du Congrès, et qui ont dépassé son attente. Et elle met dans l'assemblée, dont l'ordre du jour est, cette fois, si austère, la note amicale et jolie qui ne doit pas y manquer, en présentant un petit trousseau, destiné au nouveau-né qui empêche notre infatigable secrétaire, M^{me} Perrenoud, d'être des nôtres aujourd'hui. Chacun s'empresse de faire sa part de ce petit don, et rarement bébé aura eu des parrains et marraines plus nombreux et plus empressés. Un télégramme de salutations est envoyé à M^{me} Perrenoud, ainsi qu'à M^{lle} Graf, retenue loin de nous par la maladie.

Après un dîner en commun, lestement et joliment servi au Foyer du Travail féminin de la Corraterie, on se retrouve, à Plainpalais, en compagnie d'un assez nombreux public genevois, pour entendre conter l'heure, et surtout le malheur, des suffragistes suisses. M^{mes} et M^{lles} Schaffner, Schreiber-Favre, Bünzli, Erni, Vuilliminet, Gerhard, se succèdent, passant du grave au doux, du plaisant au sévère. L'auditoire est visiblement conquis; les oratrices pleines d'assurance, en dépit des embûches placées sur leur chemin. On pense au Congrès qui va s'ouvrir. On se dit que de là viendra du secours. On n'est pas très fier d'être à la remorque des hôtes que l'on va rencontrer. On se console en se disant que, même à la remorque, on a l'honneur d'avoir la vie dure. C'est une satisfaction qui est à la portée de toutes les suffragistes suisses. Emma PORRET.

De-ci, De-là...

Les lecteurs du *Mouvement Féministe* ont déjà été renseignés à plus d'une reprise sur le Bureau d'orientation professionnelle que les Amies de la Jeune Fille ont organisé à Neuchâtel, et auquel l'Union Féministe pour le Suffrage s'est intéressée dès l'origine. Il paraît sorti maintenant de la période des tâtonnements; il a obtenu l'appui du directeur des écoles primaires, M. Borel, de la présidente du Comité de l'Ecole professionnelle des jeunes filles, M^{me} Morel, de l'inspecteur cantonal des apprentissages, M. Jaccard, du président du Tribunal des prud'hommes, M. Steiner, et de plusieurs personnalités représentant les milieux pédagogiques et professionnels de la ville. Il a son siège au Collège primaire de la Promenade. M^{lle} Lucie Schmidt, lic. théol., professeur à l'Ecole sociale de Genève, a assumé la tâche de secrétaire, à laquelle elle vouera l'esprit consciencieux et la compétence qu'on lui connaît. Le bureau de Neuchâtel est conçu à peu près sur le même plan que celui de Genève, et il est spécialement destiné à renseigner sur les aptitudes requises par les divers métiers et professions, ainsi que sur les conditions d'apprentissage, les avantages des diverses carrières, et les possibilités de placement. Nul doute que, sous la direction dévouée de M^{lle} Haldimann, présidente du Comité local des Amies de la Jeune Fille, le Bureau de Neuchâtel soit appelé à rendre d'aussi bons services que les Bureaux similaires créés dans bon nombre de villes de notre pays et d'ailleurs, pour répondre aux mêmes urgents besoins. E. P.

* * *

M^{lle} M. de Perregaux, lic. jur. de l'Université de Neuchâtel, vient de recevoir son diplôme d'avocate. C'est la première avocate du canton de Neuchâtel.

* * *

Une de nos abonnées nous écrit d'Angleterre:

En 1919, l'University College de Nottingham (Angleterre) a organisé des cours spéciaux d'anglais pour les Français et les étrangers de langue française. Ces cours présentent de grands avantages. Ils ont lieu pendant l'année universitaire; leur série complète dure trois mois, mais on peut rester plus longtemps si on le désire. Le programme comprend des thèmes et des versions, des exercices d'élocution et de lecture, de la phonétique, de la littérature et de l'histoire. Les étudiants peuvent aussi suivre tous les cours de la Faculté.

L'University College s'engage en outre à procurer des homes-familles, dans lesquelles les étudiants reçoivent un bon accueil et sont